#### MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union - Discipline - Travail

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



# DECISION Nº 122 · MAPMEF/DGD/ DU 04 DEC 2012

# PORTANT CREATION D'UN COMITE PERMANENT DE PILOTAGE RECRUTEMENT - FORMATION

## LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la loi n° 64-291 du 1<sup>er</sup> août 1964 instituant le code des Douanes;
- Vu le décret n° 2011-222 du 07 septembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le décret n° 2012-287 du 16 mars 2012 portant nomination du Colonel Major Issa COULIBALY, en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- Vu l'arrêté n° 023 du 10 mai 2011 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu les nécessités du service,

### D E C I D E

Article 1 : il est créé un Comité Permanent de Pilotage Recrutement - Formation au sein de l'Administration des Douanes.

Article 2 : ce comité permanent de pilotage est placé sous l'autorité du Directeur de la Formation et de la Documentation. Il est composé de :

- Trois (03) Chefs de Projet Pédagogique,
- Trois (03) Secrétaires.

<u>Article 3</u>: le Comité de Pilotage Permanent qui assure le lien entre la Direction des Ressources Humaines et la Direction de la Formation et de la Documentation a pour missions:

- de recenser et hiérarchiser les besoins de formations ;
- d'établir les cahiers de charge des formations ;
- de budgétiser et élaborer les plans annuels et pluriannuels de formation ;
- d'animer et soutenir le réseau de formateurs.

Article 4 : la présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Le Directeur Général des Douanes

Le Directeu Général

Col. Maj. Issa COULT